



COMMUNIQUÉ DU SNJ-CGT DE L'AFP

Quand l'AFP étouffe des informations gênantes pour le nouveau pouvoir

L'affaire Richard Ferrand, sortie par le Canard Enchaîné dans son édition du 24 mai, aurait pu être révélée par l'AFP. Des journalistes de l'Agence étaient en effet en possession des informations, mais la rédaction en chef France n'a pas jugé le sujet digne d'intérêt.

Qu'un possible scoop sur une affaire politico-financière impliquant le numéro deux du nouveau parti au pouvoir ne soit pas jugé intéressant, voilà qui est troublant. Surtout après les affaires Fillon et Le Roux qui ont émaillé la campagne présidentielle, et alors que le nouveau président Emmanuel Macron affirme vouloir moraliser la vie politique.

Généralement, un média met les bouchées doubles pour enquêter sur ce type d'informations quand elles se présentent. Pas à l'AFP, où les courriels de journalistes adressés à la rédaction-en-chef France soit sont restés sans réponse, soit ont reçu une réponse peu encourageante.

Faute d'avoir pu donner l'affaire Ferrand en premier, ces mêmes journalistes de l'AFP ont eu la possibilité de sortir un nouveau scoop deux jours après l'article du Canard : le témoignage exclusif de l'avocat qui était au cœur de la vente de l'immeuble litigieux des Mutuelles de Bretagne en 2010-11. Mais avant même qu'une dépêche ait été écrite, la rédaction en chef France a refusé le sujet. C'était pourtant la première fois qu'une source impliquée dans le dossier confirmait les informations du Canard et pointait la possibilité d'une infraction pénale de M. Ferrand.

L'AFP se contentera, quelques jours plus tard, de mentionner d'une phrase le témoignage de l'avocat interviewé par Le Parisien. Ce même témoignage qui conduira à l'ouverture d'une enquête par le parquet de Brest....

INTÉRÊT "TROP LIMITÉ"

Ce n'est pas tout : avant l'affaire Ferrand, le 17 mai, juste après la nomination du nouveau gouvernement, une dépêche annonce que François Bayrou, nouveau garde des Sceaux, devra lui-même faire face à des juges, dès le 19 mai, après son renvoi en correctionnelle pour diffamation. Mais la dépêche n'a pas été diffusée, la rédaction en chef France trouvant son intérêt "trop limité". Deux jours plus tard, l'info sera en bonne place dans les médias nationaux. L'AFP décidera alors de la reprendre !

Interrogée jeudi par les syndicats lors de la réunion mensuelle des délégués du personnel, la direction de l'information de l'AFP s'est montrée incapable de justifier de manière argumentée les choix de sa rédaction en chef.

Tout cela fait beaucoup d'infos sensibles étouffées en quelques jours. Pour ceux qui ont travaillé sur le dossier, il y a de quoi être écœuré et découragé. L'Agence France Presse, l'une des trois grandes agences d'informations mondiales, dont le statut rappelle l'indépendance, a-t-elle peur de diffuser des informations sensibles quand celles-ci risquent de nuire au nouveau pouvoir politique élu ?

Le SNJ-CGT appelle la direction et la rédaction en chef de l'AFP à s'expliquer sur le traitement incompréhensible de l'affaire Ferrand.

Le SNJ-CGT rappelle que l'AFP est et doit rester indépendante, que ses journalistes doivent pouvoir enquêter librement et publier toute information même si elle est gênante pour tout type de pouvoir, en particulier le pouvoir politique.

Le SNJ-CGT, Paris le 20 juin 2017